



Obligation réponse à enquête administrative

Par **damaria**, le **10/05/2010** à **18:58**

Bonjour,

j'ai reçu plusieurs coups de fil et maintenant un courrier de la Lyonnaise des Eaux - Sogest, qui gère l'eau chez nous.

Elle serait missionnée par notre Communauté de Communes pour réaliser une enquête de confirmité sur les branchements au reseau d'assainissement.

Sachant que c'est la Sogest qui a réalisé le branchement réseau initial en 2001 (mais je n'étais pas propriétaire à l'époque..), que s'il faut faire des modifications de branchement, il faut obligatoirement passer par eux et que la Communauté de Communes en profite pour encaisser une taxe conséquente, je me pose la question sur la régularité de la procédure. Suis-je obligé de répondre à l'enquête (càd poser un jour de congé pour que la Sogest puisse faire ses vérifications) ?

Si j'ai une obligation de réponse puis-je exiger une analyse par une partie neutre ?

Merci pour votre réponse.

Par **dedede**, le **11/05/2010** à **09:26**

ça m'étonne un peu... de quelle communauté de communes dépend-tu ?